

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE TRAVAIL DE MÉMOIRE DES INONDATIONS DE JUILLET 2021 »**

**M. Frédéric (PS).** – Monsieur le Ministre-Président, en complément de la question Mme Schyns, vous indiquez que ma question est motivée par deux éléments.

Le premier est une réunion de la Conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Verviers à laquelle j'ai participé il y a quelques jours. Les bourgmestres s'interrogeaient sur : fallait-il se coordonner ou pas ? Que fallait-il entreprendre pour ce devoir de mémoire ?

L'autre élément qui motive ma question est une rencontre. La semaine dernière, j'ai rencontré longuement le frère d'une victime qui me disait combien il constatait que des mesures concrètes étaient prises par rapport à ce drame terrible qui touche ma région, mais qu'il s'impatiait d'une reconnaissance des victimes. On vient beaucoup parler d'assurances.

Tout cela est extrêmement important, mais les gens qui ont perdu un proche – dans ce cas-ci, c'était lors d'une évacuation – disent : « On attend qu'il y ait quelque chose. Pas de l'argent automatiquement, mais qu'il y ait des actes posés à la mémoire de ceux qui ont disparu ». Régulièrement, on hésite sur le nombre exact. On dit : « Une quarantaine » ou « 39 ». Tout cela n'est pas très clair. Vous conviendrez avec moi que cela touche profondément à l'humain, cela touche profondément à ce que les gens ont vécu dans leur chair. Même si je constate de visu – les collègues de l'arrondissement de Verviers le font aussi, mais je suis dans une des vallées impactées – que les communes se réparent, les communes se relèvent grâce aux acteurs locaux principalement. La solidarité s'est exprimée grâce aux bénévoles majoritairement, aussi en complément des pouvoirs publics.

La Région wallonne, quoi qu'en disent d'aucuns, a pris un certain nombre de mesures et de responsabilités et a dégagé des moyens colossaux pour répondre aux problèmes sur le terrain.

Ma question est la même, mais exprimée autrement que celle de Marie-Martine Schyns. Va-t-il y avoir une commémoration ? De quelle nature va-t-elle être organisée ? Rencontre-t-on des difficultés pour la mettre en œuvre ? Peut-on vraiment avoir comme préoccupation à la veille de ce terrible drame du 14 juillet dernier de replacer l'humain, qui en a bien besoin, au centre de nos réflexions à cette occasion ? Je vous remercie déjà pour vos réponses.

**M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.** - Madame et Monsieur les Députés, je vais vous répondre sans lire la réponse pour être plus direct sur ce sujet d'une extrême importance.

Premiers éléments pour M. Frédéric, en réalité, jusqu'à présent, les familles des victimes ont eu peu de contacts avec le monde de la justice, si ce n'est dans le cadre de l'enquête proprement dite. L'autorité administrative que nous représentons n'a pas eu de contact, puisque nous ne pouvions pas détenir la liste des personnes décédées sans le raccord eu égard au RGPD.

Actuellement du ressort de la Cour d'appel de Liège, qui comprend les provinces de Liège, Namur et Luxembourg. Sont comptabilisés à ce stade 35 décès. Nous procédons en ce moment à un examen pour vérifier, dans le Brabant wallon et dans la Province de Hainaut, si d'autres personnes décédées suite aux inondations sont enregistrées. Pour la commémoration, plusieurs idées circulent.

Au sein de chaque commune, chaque autorité locale voudra faire quelque chose, non seulement pour les personnes disparues s'il y en a, mais également pour la catastrophe en elle-même et les dégâts occasionnés.

À cet égard, nous entendons accorder un montant financier pour les communes du groupe 1 et un montant financier moindre pour le groupe 2.

L'autre élément qui se pose est le monument mémoriel, c'est-à-dire un monument de souvenir. Nous avons au sein de la Région wallonne, bien que nous n'ayons pas la compétence de la culture, une Commission des arts. Celle-ci va travailler avec tous les bourgmestres concernés par les personnes décédées et par les personnes sinistrées. En tout cas, je conseille de prendre les 10 bourgmestres concernés par le groupe 1. Nous verrons le type de monument nous pouvons concevoir. Mon sentiment est que chaque commune voudra avoir un monument chez elle que nous serions prêtes à financer. Ce travail débutera incessamment.

Le dernier élément est celui d'une commémoration pour permettre aux familles des victimes d'avoir un contact avec les autorités, que nous représentons, mais peut-être aussi avec le Roi et la Reine. La date précise du 14 juillet est retenue pour le moment, mais il y a encore des questions d'organisation à régler. J'espère pouvoir en régler une partie demain, le Roi étant rentré du Congo.

Il nous faut par ailleurs des contacts avec les familles qui, en réalité, n'ont toujours pas eu de contact avec l'autorité administrative, en leur demandant si elles acceptent de participer à une cérémonie très officielle. La cérémonie aurait lieu pour les personnes décédées et bien sûr leurs familles et leurs proches.

**M. Frédéric (PS).** – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse. Évidemment, la priorité est la commémoration officielle, le souvenir, le 14 juillet. Je vous invite vraiment, et je sais que vous le ferez, à être extrêmement attentif à la manière avec laquelle on va inviter les familles, à ce que l'on n'en oublie surtout pas.

Pour avoir déjà vécu des commémorations par le passé, ce sont parfois des drames extrêmes pour celles et ceux qui se sentent oubliés alors qu'ils ont déjà perdu un proche. Pour moi, la préoccupation majeure est la reconnaissance des familles qui estiment jusqu'à présent que, n'ayant eu de contact avec personne, elles sont oubliées. J'insiste sur ce point. Je sais que vous avez cette préoccupation humaine, que je partage, et que tout sera mis en œuvre. Pour le reste, commission des arts, monuments dans les communes, en lien avec les bourgmestres, c'est fondamental, parce qu'une commune n'est pas l'autre. Chacune a vécu cela d'une façon différente, chacune a une sensibilité différente. J'attire votre attention sur le fait que, dans nos communes sinistrées, il y a aussi des artistes brillants, à qui on peut faire appel. Je voulais aussi vous indiquer qu'il y a peut-être aussi à creuser du côté de la dimension pédagogique. Il y a le drame qui a été vécu, il y a ce qu'il s'est passé, puis il y a peut-être moyen d'utiliser cela pour en faire une exposition pédagogique, didactique, à l'attention des plus jeunes, pour garder des traces, des images et resituer aussi cet événement dramatique dans le cadre du problème climatique, qui touche les jeunes.

On touche peut-être à d'autres compétences et à d'autres niveaux de pouvoir, mais je me disais en vous écoutant qu'il serait intéressant aussi de consacrer un peu de sous à faire ce genre d'exercice. Je suis sûr que, dans les communes sinistrées, les pouvoirs locaux, les enseignants donneraient un coup de main bénévole, sans m'engager pour eux. Cela pourrait être un outil d'avenir et de prévention intéressant.